Fiche technique de la formation :

"Drainage lymphatique manuel"

1. Modalités d'inscription et d'organisation

Public cible

La formation est ouverte à toute personne désireuse de se former en drainage lymphatique manuel.

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire pour suivre cette formation : cependant, des connaissances en anatomie, certaines pathologies comme les problèmes veineux, la pratique du massage sont un plus.

Modalités d'inscription

L'inscription à la formation est effective à réception du bulletin d'inscription dûment complété et accompagné du règlement (chèque d'acompte et chèque de solde). Le nombre de places est limité et les inscriptions sont closes un mois avant la date de la formation. Un mail d'information est alors envoyé aux participants, leur confirmant ou non la tenue de la formation et leur précisant les modalités de la formation.

Rythme de la formation et programmation

Date et horaires : 5 & 6 décembre 2026 (9h00 - 17h00)
Durée : formation de 2 journées de 7h (soit un total de 14h)
Lieu : Ecole Française de Massage, 23 rue de Montchapet 21000 DIJON

Coût de la formation

L'Ecole Française de Massage n'est pas assujettie à la TVA. Les montants mentionnés ci-dessous s'entendent donc hors taxes (HT).
Le prix de la formation est fixé à 400 € HT.
Les frais administratifs de dossier sont fixés à 0 € HT.

2. Modalités pédagogiques

Objectifs pédagogiques

- Connaître le protocole du drainage lymphatique manuel
- Comprendre le fonctionnement du système veineux et de la lymphe
- Pratiquer une bonne posture ainsi que le massage en binôme
- Assurer une bonne prise en charge du client
- Adapter sa pratique aux besoins du client

A la fin de la formation, le stagiaire sera capable de réaliser un protocole complet de drainage lymphatique

Programme, contenu de la formation

Le premier jour :

- La matinée : Cours théorique sur le système lymphatique + démonstration du
- L'après-midi : Par groupe de 2, les élèves pratiqueront et recevrons le protocole sur la face avant du corps

Le deuxième jour :

- La matinée : Révision du protocole de la face avant + apprentissage du protocole de la face arrière du corps.
- L'après-midi : Pratique + évaluation finale du protocole + questions

Matériel utilisé

L'école fournit la table de massage. Cependant les élèves doivent prévoir :

- Huile de massage neutre
- Drap ou serviettes pur couvrir la table de massage
- Couverture chauffante si vous avez
- Un plaid
- Chaussure plate + une tenue confortable
- Ongles courts

Modalités de travail

- Travail en binôme
- Projection d'un powerpoint
- Visionnage vidéo
- Elaboration d'un document

Ressources pédagogiques

Pendant la formation un livret vous sera remis.

3. Modalités d'évaluation

En début de formation :

Les attentes et besoins des stagiaires sont recueillis et formalisés sur une fiche de recueil fournie au formateur.

A l'issue de la formation

Une attestation de formation nominative est remise à chaque bénéficiaire de la formation.
Pendant la formation, l'évaluation sera réalisé lors de la pratique finale, afin d'évaluer la réalisation du protocole complet du DLM en 1h00

Après la formation

Quelques jours après la formation, un lien est envoyé à tous les bénéficiaires de la formation. Ils accèdent ainsi à un questionnaire en ligne leur permettant d'évaluer la formation et le formateur, tant sur le fond que sur la forme. Chaque bénéficiaire de la formation s'engage à cette phase d'évaluation qui est indispensable à l'EFM dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue.

4. Modalités d'encadrement

Structure d'encadrement

Organisme de formation certifié Qualiopi au titre de la catégorie "Actions de formation".
N° d'organisme formateur : 26-21-02095-21
Association loi 1901 à but non lucratif.

Equipe pédagogique

Directeur : Sylvain DONARD, praticien en massage bien-être
Référente Pédagogique : Marie DELAHAYE, ingénierie de formation
Formatrice : Myriam AUBRY, thérapeute en Ayurveda

5. Respect de la propriété intellectuelle

Le droit d'auteur est protégé par l'article L. 111-1 du Code de la propriété intellectuelle modifié par la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020: « *L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous.* »

Le formateur informe les stagiaires de l'existence des droits d'auteur et de l'interdiction de se servir du contenu de la formation en dehors de leur usage personnel et de l'EFM. Cela leur interdit d'en partager les éléments (photos, figures, tableaux, textes...) sur un site internet, un blog, les réseaux sociaux, des applications multimédia accessibles au public.
Les infractions aux droits d'auteur sont sanctionnées pénalement (CPI, art. L. 335-1 à L. 335-10)

Le formateur s'engage également à respecter ces règles lors de la conception de ses supports de formation.